

hépatite B

hépatite C

sida hépatite B hépatite C sida

● Y a-t-il des avantages POUR VOUS À PASSER LES TESTS ?

Bien sûr, cette démarche vise avant tout à faciliter la prise en charge de la personne qui a été exposée à votre sang. Cependant, si jamais vous êtes porteur d'une infection sans le savoir, la détection précoce de celle-ci vous permettrait dans certains cas :

- d'avoir accès à des traitements qui peuvent en limiter les complications ;
- de pouvoir prendre des mesures pour éviter de la transmettre à vos proches.

● Si vous acceptez de PASSER LES TESTS :

- N'hésitez pas à poser des questions sur les tests qui seront effectués, sur leur signification, sur la façon dont les résultats seront utilisés et sur les mesures prises pour en assurer la confidentialité.

- Déterminez d'emblée la façon dont les résultats VOUS seront communiqués : ils peuvent être envoyés à votre médecin traitant avec lequel vous prendrez rendez-vous, ou un rendez-vous peut être prévu à l'établissement de santé qui a évalué l'exposition de la personne qui a eu un contact avec votre sang ou certains autres liquides biologiques. Dans tous les cas, il est recommandé que les résultats vous soient communiqués au cours d'une rencontre avec un professionnel de la santé et non par téléphone.

- N'oubliez pas que vous n'avez aucune obligation de subir les analyses sanguines.

● Si vous décidez de NE PAS PASSER LES TESTS :

- C'est votre choix et il doit être respecté. Cependant, n'hésitez pas à poser des questions sur les craintes qui pourraient motiver votre décision ; il est possible que ces craintes ne soient pas fondées.

- Quoiqu'ils soient moins fiables que les résultats d'un prélèvement sanguin, certains renseignements sur vos antécédents médicaux ou sur vos habitudes de vie peuvent orienter le professionnel de la santé qui doit évaluer le risque relié à l'exposition. Les renseignements que vous accepterez de fournir demeureront confidentiels.

Votre collaboration est précieuse. Elle permettra à la personne qui a été exposée à votre sang de ne pas subir inutilement des tests et un traitement prolongés.



EXPOSITION
ACCIDENTELLE
À DU SANG
OU À UN AUTRE
LIQUIDE BIOLOGIQUE
POUVANT ÊTRE
CONTAMINÉS

● PAR LE VIRUS
de l'hépatite B

● LE VIRUS
de l'hépatite C

● OU LE VIRUS
du sida

- Pour plus d'information, consultez le service Info-Santé de votre CLSC ou votre médecin traitant.

Santé
et Services sociaux
Québec
www.msss.gouv.qc.ca

This pamphlet is available in English.

● INFORMATION
POUR LA PERSONNE SOURCE

Québec

hépatite B, hépatite C, sida

Une personne a été exposée à votre sang.

● Qu'est-ce que CELA SIGNIFIE?

Cela signifie qu'une personne a été en contact avec votre sang (ou certains autres liquides biologiques) et que ce contact pourrait permettre la transmission d'une infection à cette personne. Un tel incident peut se produire lorsque la personne se pique avec une aiguille ou un instrument ayant été utilisé pour vous donner des soins ou lorsqu'elle reçoit des éclaboussures de sang à la suite d'une hémorragie ou d'une procédure entraînant un saignement.

● Qu'est-ce que CELA IMPLIQUE POUR LA PERSONNE QUI A ÉTÉ EXPOSÉE?

Les principales infections pouvant se transmettre par le sang sont l'hépatite B, l'hépatite C et l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) qui cause le sida.

Des mesures préventives dont l'efficacité a été montrée peuvent être recommandées si un risque de transmission de l'hépatite B ou du VIH ne peut être éliminé. Pour prévenir l'hépatite B, des vaccins sont parfois administrés à la personne exposée et, pour prévenir l'infection par le VIH, des médicaments puissants peuvent lui être prescrits pendant une période de quatre semaines. Des effets secondaires non négligeables peuvent cependant être associés à ce traitement.

Si on ne peut exclure que vous soyez porteur du virus de l'hépatite B, de celui de l'hépatite C ou de l'infection par le VIH, la personne exposée devra avoir des prélèvements sanguins périodiquement pendant six mois pour s'assurer qu'aucune infection ne lui a été transmise.

Pendant toute cette période, la personne exposée devra prendre des mesures pour ne pas transmettre une infection qu'elle pourrait avoir éventuellement contractée. Ces mesures peuvent inclure d'éviter la grossesse, d'utiliser le condom et de ne pas faire de dons de sang.

Par contre, s'il est possible de confirmer que votre sang ne contient pas de virus, la personne qui y a été exposée peut être rassurée et peut éviter d'avoir à se soumettre à un traitement et à un suivi médical prolongés.

Il est donc très important de déterminer si votre sang, auquel une personne a été exposée, contient le virus de l'hépatite B, celui de l'hépatite C ou le VIH.

● Qu'est-ce que CELA IMPLIQUE POUR VOUS?

Un professionnel de la santé vous demandera votre consentement pour effectuer des analyses sanguines qui serviront à déterminer la présence ou l'absence du virus de l'hépatite B, du virus de l'hépatite C et du VIH dans votre sang. Vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser ces analyses sanguines. Vous avez le droit de recevoir toute l'information dont vous avez besoin pour prendre votre décision.

Les résultats de vos tests demeureront confidentiels, comme toute information de votre dossier médical. Cependant, comme les résultats de vos tests

détermineront le suivi médical de la personne exposée, celle-ci sera indirectement informée des résultats.

La seule façon de déterminer de façon fiable si votre sang contient le virus de l'hépatite B, celui de l'hépatite C ou le VIH est d'effectuer des analyses de sang.

L'hépatite B et l'infection par le VIH se transmettent habituellement par voie sexuelle ou sanguine et l'hépatite C se transmet surtout par voie sanguine. Certains comportements sexuels, une transfusion sanguine reçue dans le passé (avant l'utilisation des tests de détection), l'utilisation de drogues injectables et la présence d'une maladie transmissible sexuellement (MTS) peuvent favoriser la transmission de ces infections.

Il est possible qu'un professionnel de la santé vous pose certaines questions sur ces sujets et sur la présence de symptômes parfois reliés à ces infections (jaunisse, perte de poids, fatigue importante, par exemple), dans le but d'évaluer la possibilité qu'un des virus soit présent dans votre sang.

Le fait que vous n'ayez aucun symptôme ou signe de ces infections ne veut pas dire que vous n'êtes pas infecté puisque ces infections passent souvent inaperçues. La présence ou l'absence de comportements à risque ne peuvent servir qu'à connaître la nature du risque et non à confirmer la présence ou l'absence d'infection.

● Y a-t-il des désavantages À PASSER LES TESTS?

Les tests en eux-mêmes se limitent à une simple prise de sang. Cependant, vous devez songer à l'éventualité d'apprendre que vous êtes porteur d'une infection dont vous ignoriez l'existence. Cette situation peut être difficile, surtout si elle est imprévue. Discutez-en avec un professionnel de la santé, évaluez avec lui la probabilité qu'un des tests soit positif et ce que cela impliquerait pour vous.